

ANNEXE 1

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE

à l'Entente Technique entre le
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la
République Italienne

et le
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de la République du Sénégal
pour l'exécution du

«PROJET D'APPUI A L'EDUCATION FEMININE ET A L'EMPOWERMENT
DES FEMMES POUR UN DEVELOPPEMENT LOCAL INCLUSIF»
(PAEF *Plus*)

STRATEGIE D'INTERVENTION

1 Objectif général

Contribuer à l'égalité de genre et à l'*empowerment* des femmes en cohérence avec les Objectifs du Millénaire II et III.

2 Objectif spécifique

Promouvoir l'égalité et la parité entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire au Sénégal en cohérence avec la « politique genre » du PAQUET (Programme pour l'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence dans le secteur de l'éducation et de la formation).

3 Résultats attendus

1. La coordination de tous les acteurs impliqués dans la réalisation d'interventions sur l'éducation des filles est renforcée et cohérente avec la stratégie du Cadre de coordination des interventions sur l'éducation des filles (CCIEF) du Ministère de l'Education National (MEN).
2. La qualité de l'enseignement et les conditions en faveur de l'accès et du maintien scolaire des filles et des adolescentes sont améliorées.
3. La communauté, les écoles, les familles et les institutions sont sensibilisées sur les droits des femmes et des filles
4. L'*empowerment* socio-économique des femmes est promu et la participation de la communauté dans la prise en charge de l'éducation féminine est renforcée et efficace
5. Un dispositif de planification, suivi, monitoring et évaluation des activités de promotion de l'éducation féminine est activé.



4 Activités

Résultat 1

Composante A : Renforcement politique et institutionnel du cadre interministériel de coordination national en faveur de l'éducation des filles

Cette composante prévoit le renforcement du Cadre de Coordination des interventions sur l'Education des Filles (CCIEF) pour améliorer la coordination, garantir le monitoring et l'évaluation des interventions et définir un mécanisme de promotion de l'éducation féminine à travers l'élimination des normes discriminatoires qui peuvent négativement influencer la scolarisation des filles et des adolescentes. Pour cela il sera mené une étude pour élaborer un modèle de concertation interministérielle (Ministère chargé des politiques de genre, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice, etc.) qui sera à la base de la nouvelle stratégie et du plan d'action du CCIEF. Dans la réalisation de l'étude participeront des universités et des instituts de recherche pour la création d'une plateforme de dialogue et d'échange sud/sud.

Activités :

1.1 Etude et recherche-action sur les méthodologies et les bonnes pratiques pour l'intégration d'un système de coordination interministérielle efficace pour la promotion de l'égalité de genre dans l'éducation et la formation.

1.2 Mise à jour de la stratégie et du plan d'action du CCIEF.

1.3 Elaboration et réalisation d'une stratégie de communication pour la diffusion de la mission et des objectifs du CCIEF.

1.4 Présentation et partage de la stratégie et définition d'un mécanisme de coordination national avec tous les partenaires (bailleurs, société civile, etc.) sur la base duquel sera organisée une série d'atelier et de rencontres tout au long du projet.

Composante B : Renforcement de la coordination des activités en faveur de l'éducation féminine au niveau déconcentré

Cette composante intervient pour le renforcement institutionnel des « Bureaux partenariat, communication et genre » établis par arrêté en juillet 2013 dans chaque Inspection d'Académie et Inspection de l'Education et Formation pour un total de 70 bureaux. Les bureaux ont un plan d'action pour assurer le processus de déconcentration et de décentralisation dans la gestion du système, dans une dynamique de responsabilisation et participation accrue des collectivités locales, des communautés, de la société civile et des partenaires techniques et financiers (PTF) en favorisant l'approche *bottom-up*. Les plans d'action incluent activités de planification, communication, coordination, monitoring et évaluation des actions au niveau local.

Activités :

1.5 Financement des plans d'action des « Bureaux partenariat, communication et genre »

1.6 Renforcement institutionnel des services déconcentrés

Résultat 2

Composante A : Renforcement des capacités des enseignantes en Genre pour meilleure qualité de l'enseignement

Cette composante se focalise sur l'élaboration et l'intégration des modules « éducation et genre », « compétences de vie courante » et « prévention des violences liées au genre » dans les programmes d'études des centres régionaux et nationaux pour la formation initiale des enseignantes. Une fois que les modules seront intégrés et institutionnalisés dans les programmes de formation initiale, seront utilisés pour former tous les enseignants des niveaux élémentaire, moyen et secondaire. Une guide et des outils didactiques seront aussi élaborés et adoptés pour l'amélioration de la qualité de l'éducation intégrant les aspects de genre.

Activités :

2.1 Révision, élaboration et intégration des modules « éducation et genre », « compétences de vie courante » et « prévention des violences liées au genre » dans les programmes d'études des Centre régionaux de formation du personnel de l'éducation – CRFPE et à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation - FASTEF pour la formation initiale des enseignants du cycle fondamental et secondaire.

2.2 Formation de formateurs (20) des CRFPE et de la FASTEF sur les modules intégrés.

2.3 Révision, adaptation et diffusion d'un guide d'intégration des questions relatives au genre dans les techniques d'enseignement et apprentissage pour les niveaux moyen et secondaire ;

2.4 Harmonisation et diffusion d'un support en pédagogie du soutien pour les enseignants des niveaux moyen et du cycle secondaire.

Composante B : Soutien socio-économique et pédagogique des filles et adolescentes des niveaux élémentaires, moyens et secondaires

Les activités de cette composante ont le but de créer un environnement favorable à l'accès et au maintien des filles et des adolescentes à l'école. Seront menées des activités spécifiques pour le cycle élémentaire (octroi de kits et appui aux cellules genre des écoles), activités spécifiques pour le cycle secondaire (appui à la création des pôles biblio/techniques) et activités communes à tous les niveaux élémentaire, moyen, primaire (cours de soutien, octroi des bourses).

Activités :

2.5 Organisation de cours de soutien en mathématique, sciences et français

Les courses seront organisées dans toutes les écoles bénéficiaires du projet (135). Le choix des matières s'inscrit dans les orientations du PAQUET pour promouvoir un accès accru des filles dans les filières techniques et scientifiques ;

2.6 Sélection et attribution des bourses d'étude ;

2.7 Fourniture d'uniformes et kit scolaires pour les nouvelles écoles primaires bénéficiaires pour un total de 15.000 élèves ;

2.8 Appui à la création de pôles biblio/informatiques dans les lycées

Les 5 lycées féminins bénéficiaires seront fournis des manuels scolaires, du matériel sur la promotion des droits et de la planification familiale ainsi que du matériel informatique. L'activation de connexions internet est aussi prévue.

2.9 Maintien ou création de cellules genre dans les nouvelles écoles primaire ciblées
Les cellules genre existantes dans chaque école primaire (94) s'occuperont du monitoring des activités du projet et joueront le rôle de noyaux d'alerte pour signaler des situations à risque pour les filles.

Résultat 3

Composante A : Communication et sensibilisation sur les droits des femmes et contre la violence basée sur le genre

Activités :

3.1 Elaboration et réalisation d'une campagne de communication pour la promotion de l'éducation des filles et contre la violence basée sur le genre

Pour ce qui concerne les messages pour la promotion de l'éducation des filles seront réadaptés pour intégrer la nouvelle cible des adolescentes. Concernant la thématique de la lutte contre la violence liée au genre, elle sera adressée en particulier aux adolescentes. Sont prévus : transmission radio et télé, posters informatifs sur les services d'assistance juridiques gratuite (numéro vert pour la lutte contre la violence contre les femmes de l'Association des juristes sénégalaises, déjà activé dans le passé grâce à un financement de la Coopération italienne).

3.2 Appui au fonctionnement du numéro vert de l'AJS

L'appui est fonctionnel à la mise à disposition du personnel spécialisé en violences sur les femmes

3.3 Formations de formateurs membres des associations des mères d'élèves et des parents d'élèves sur : droits humains et droits des femmes, violence liée au genre, égalité, droits civiles.

Les formations de formateurs (environ 200) seront réalisées dans le cadre du partenariat qui sera établi entre l'AJS et le CCIEF dans le cadre de la promotion des droits des jeunes filles et de la lutte contre la violence liée au genre.

Les formations sur le thème de l'égalité seront à la base d'un échange entre femmes et hommes sur des questions d'actualité telles que l'accès des femmes à la terre, l'espace de la femme au sein des familles et le rôle des femmes dans la promotion de la gouvernance démocratique. Les droits civils sont fondamentaux pour la régulation à l'état civil des filles.

3.4 Formation des enseignants et des journalistes (environ 150) sur : droits humains et droits des femmes, violence basée sur le genre et égalité

Les enseignants des écoles bénéficiaires et les membres de l'association des journalistes en faveur de l'éducation des filles seront formés pour renforcer les techniques de communication sur les thématiques traitées avec les élèves et le public. Les journalistes seront formés afin d'offrir un traitement adapté des données sensibles, en particulier dans le cadre de la lutte contre la violence et la promotion des droits.

3.5 Organisation de forums dans les écoles avec les élèves (41 écoles niveaux moyen et secondaire)

L'AJS commencera une série de rencontres avec les élèves, filles et garçons, pour alimenter la réflexion sur les thématiques relatives à l'égalité et aux violences basées sur le genre, les stéréotypes sur le rôle social, la représentation et la signification de l'être femmes et hommes.

3.6 Création, impression et distribution de brochures sur les droits humains et droits des femmes, violence basée sur le genre, égalité, droits civils

Les brochures seront distribuées durant les formations et les forums et seront mises à disposition dans les bibliothèques des écoles et distribuées dans les points de rencontre de femmes et jeunes (foyers des femmes, foyers des jeunes, etc.).

3.7 Réalisation d'activités de mobilisation et de sensibilisation

Cette activité prévoit la réalisation de : forums communautaires et visites à domicile par les agents communautaires, séances de théâtre forum (avec la participation du public) et des projections en plein air.

3.8 Sensibilisation des élèves des cycles moyen et secondaire dans les écoles cibles en « éducation sexuelle et santé reproductive »

Si on considère que la grossesse précoce est un des obstacles majeurs à l'achèvement du cycle scolaire fondamental (primaire et moyen) et secondaire pour les filles, l'importance de l'éducation sexuelle et de la santé reproductive est essentielle pour sensibiliser les élèves, filles et garçons, sur la contraception, sur les risques des grossesses précoces (qui représentent une des premières causes de décès parmi les filles entre 15 et 19 ans dans les Pays à bas revenus) et les conséquences sur le parcours scolaire (interruption, retards, abandon).

Résultat 4

Les activités de ce résultat, qui vise à l'*empowerment* socio-économique des femmes contribuera à une participation et une représentation plus efficace des femmes dans les Comités de gestion des écoles et dans les Unions des comités, en les promouvant en tant que sujets valables pour la négociation des politiques éducatives et pour la promotion d'une éducation de qualité pour leurs filles. En particulier, les activités d'alphabétisation fonctionnelle auront le but d'assurer les capacités minimales nécessaires à la participation active et consciente des femmes à la vie sociale, économique et politique de leur communauté d'appartenance. Ce résultat vise aussi à une mobilisation communautaire accrue pour le développement local à travers la participation à la gestion et au financement des activités en renforçant la durabilité de l'action.

Composante A : *Empowerment* des femmes et financement des activités génératrices de revenu

Activités :

4.1 Alphabétisation fonctionnelle des associations des mères d'élèves

Les activités d'alphabétisation fonctionnelle seront adressées à toutes les associations des mères d'élèves (AME) bénéficiaires (pour un total de 94 associations) afin d'en renforcer les capacités de planification, organisation, gestion de fonds et investissements, mise en réseau, recherche de financements etc. Il est prévu aussi d'intégrer d'activités d'initiation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en particulier l'utilisation des téléphones portables, pour lequel les femmes analphabètes restent dépendantes de leur mari ou de leurs fils.

4.2 Financement des activités génératrices de revenus aux associations des mères d'élèves dans les nouvelles écoles bénéficiaires et suivi des associations déjà bénéficiaires dans la phase pilote.

Les associations des mères d'élèves qui recevront les nouveaux financements seront celles des nouvelles écoles primaires bénéficiaires (pour un total de 30). Les AME déjà bénéficiaires de financements de la phase pilote du PAEF (64), bénéficieront exclusivement du suivi et monitoring de la part des IEF et des IA avec le support d'associations intermédiaires de la société civile vers une toujours majeure autonomie (l'accompagnement pourrait faciliter la formulation de projets à soumettre pour la demande de crédits à conditions favorables dans le cadre du « volet femmes » du programme PLASEPRI de la Coopération Italienne). Les financements seront d'un montant d'environ 7.500 Euros au cours des trois ans de projet. L'activité bénéficiera des diagnostics participatifs réalisés à Dakar et Kaolack dans le cadre du programme PIDES de la Coopération Italienne.

4.3 Expérimentation d'un dispositif de prise en charge des services scolaires

Les AME bénéficiaires de la phase pilote du PAEF seront équipées pour créer des dispositifs de gestion des services scolaires durables en valorisant et pérennisant les

activités qu'elles ont commencées pendant la première phase. Dans l'achat des équipements seront favorisées les « technologies vertes ».

4.4 Formation et appui institutionnel aux associations de la société civile

Les associations de la société civile engagées dans la promotion de l'éducation féminine et de l'autonomisation des femmes seront appuyées pour réaliser des activités de support (suivi, accompagnement, orientation, formation sur les méthodologies de gestion) aux associations des mères d'élèves.

Composante B : Participation et responsabilisation communautaire

4.5 Accompagnement à la création des Unions régionales des comités de gestion des écoles

Les comités de gestion des écoles (CGE) sont des organes clé pour la gestion scolaire. Leur objectif est celui d'améliorer l'accès, la qualité et la gestion de l'éducation à travers la participation communautaire, des collectivités locales et des différents partenaires. Les Unions des Comités de Gestion (UCGE), avec le soutien des « Bureaux communication, partenariat et genre » des IA et des IEF, seront l'interlocuteur adéquat pour promouvoir la collaboration avec les collectivités locales pour l'intégration d'activités relatives à la promotion des droits des femmes et à l'éducation dans les plans de développement local. Les Unions seront aussi lieu d'échange d'information et bonnes pratiques entre les représentantes des associations des mères d'élèves.

4.6 Révision et diffusion du guide sur la mobilisation communautaire pour une école de qualité.

Le guide élaboré avec le but d'accroître l'implication de la communauté dans la gestion de l'école dans une optique de décentralisation et durabilité, intégrera l'expérience des Associations des mères d'élèves réalisée durant la phase pilote du PAEF pour catalyser l'expérience et promouvoir la diffusion dans d'autres zones.

Résultat 5

Composante A : Renforcement du système de planification, suivi, monitoring et évaluation du Ministère de l'éducation et du Cadre de coordination des Interventions sur l'éducation des filles.

Activités :

5.1 Création d'un dispositif de planification, suivi monitoring et évaluation et capitalisation des activités de promotion de l'éducation féminine

Les points focaux des « bureaux de communication, partenariat et genre » des IEF et des IA seront formés pour l'élaboration des plans d'action des bureaux et pour en réaliser le monitoring. Ils seront aussi outillés pour faire le monitoring, évaluer et capitaliser les bonnes pratiques relatives à la promotion de l'éducation féminine. Une fois formés ils pourront aussi accompagner l'élaboration le suivi et le monitoring des plans de développement des collectivités locales pour le secteur de l'éducation. La

formation à l'utilisation des cartes communautaires des risques et des ressources pour le développement territorial sera fonctionnelle à la « programmation négociée » parmi institutions, CGE, UCGE et collectivités locales. Les points focaux genre des « bureaux communication, partenariat et genre » seront tenus à multiplier telles formations au profit des comités de gestion des écoles.

5.2 Renforcement de la collaboration parmi IA, IEF et collectivités locales pour la planification, le suivi, le monitoring et l'évaluation des plans de développement pour l'éducation

Du moment que les collectivités locales ont eu la compétence transférée sur le secteur de l'éducation, la collaboration avec les institutions déconcentrées du Ministère est fondamentale pour une allocation efficace des ressources qui vise à l'atteinte des résultats et qui tient compte des besoins et des aspects liées au genre.

La collaboration sera renforcée à travers réunions de concertation et la définition des contrats de collaboration.

Le projet sera réalisé dans les régions de Dakar, Thies, Fatick, Diourbel, Sedhiou, Kaolack, Kolda.

5. REALISATION DE L'INTERVENTION

5.1 Stratégie

Les principes stratégiques du projet sont les suivants :

- Cohérence avec les stratégies internationales et nationales en matière de développement, partenariat et efficacité de l'aide ;
- Cohérence avec le processus de division du travail et de la programmation conjointe UE/Etats membres et l'harmonisation avec les autres partenaires au développement ;
- Cohérence avec les lignes directrices et les orientations de la Coopération Italienne ;
- Approche intégrée, participative, synergique e transparente.

Cohérence avec les stratégies internationales et nationales en matière de développement, partenariat et efficace de l'aide.

L'initiative veut participer à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement II et III en concentrant ses actions sur la cible T4 (éliminer les inégalités de genre dans l'éducation primaire et secondaire et dans tous les niveaux de l'éducation avant 2015, en particulier par rapport aux indicateurs suivants: proportion filles/garçons dans l'éducation primaire, secondaire e tertiaire ; proportion des femmes entre 15 et 24 ans alphabétisées; pourcentage de femmes employées dans le secteur non agricole), et se base sur les engagements internationaux pris par l'Italie et par le Sénégal afin d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement (Déclaration de

Rome, Paris, Accra et Busan) en ligne avec les documents stratégiques sectoriels (Programme pour l'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence pour le secteur de l'éducation et de la Formation – PAQUET 2013-2025; Stratégie nationale pour le développement économique et social- SNDES 2013-2017; Stratégie nationale pour l'équité et la égalité de genre – SNEEG 2009-2015). Entre autre, l'initiative est conforme aux engagements pris au niveau de l'initiative pour l'éducation pour tous – EFA et à la ratification de la part de l'Italie et du Sénégal de la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes – CEDEF.

Cohérence avec le processus de division du travail et de programmation conjointe UE/Etats membres et harmonisation avec les autres partenaires au développement

L'initiative s'insère dans le processus de division du Travail et de la Programmation Conjointe UE/Etats membres, qui favorise l'échange d'informations sur les initiatives financées, l'harmonisation du cycle de programmation, la concentration sectorielle et territoriale des initiatives de l'Union Européenne et des Etats membres dans le Pays. L'assistance technique italienne de l'Unité Technique Local de Dakar, a participé régulièrement aux réunions de coordination UE/Etats Membres autant générales que sectorielles en préparation à la Programmation Conjointe à l'horizon 2020, assurant le leadership pour le secteur Genre et Protection sociale et en participant avec les autres EM à l'élaboration de la programmation pour le secteur de l'instruction.

Cohérence avec les lignes directrices et les orientations de la Coopération Italienne

Dans les lignes directrices et les orientations de la programmation 2013-2015, le Sénégal fait partie des pays prioritaires de l'Afrique Sub-saharienne et l'instruction représente un des thèmes prioritaires d'intervention.

Du point de vue stratégique et méthodologique la présente proposition adhère et suit les indications des Lignes directrices de la Coopération Italienne faisant et en particulier celles:

- Pour la lutte à la pauvreté (en particulier en relation aux caractéristiques générales reconnues comme prioritaires et qui associent l'action sectorielle avec celle territoriale, de manière à reconnaître aux acteurs du territoire le devoir de chercher à coordonner les divers interventions pour la lutte contre la pauvreté; qui prévoient la collaboration interinstitutionnelle et le dialogue; qui prévoient le rôle actif des associations et des administrations décentralisées de l'Etat dans les processus de programmation et de gestion des interventions; qui prévoient et documentent l'*empowerment* des femmes dans le processus de lutte contre la pauvreté; qui valorisent les dynamiques de solidarité et de cohésion sociale; qui ne commencent pas de programmes qui comptent exclusivement sur les ressources de la coopération mais les relient à celles déjà prévues par les politiques et les financements publiques contribuant activement à améliorer la qualité des services et la formation du personnel),

- pour les mineurs (en particulier pour les thématiques prioritaires relatives à éducation, au travail des enfants et à la communication sociale pour le développement),
- en faveur de l'*ownership* démocratique (avec un accent particulier sur la collaboration de tous les acteurs sociaux, politiques, institutionnelles et non et de la promotion de leur *accountability*),
- pour la communication (en particulier sur l'utilisation de différentes approches communicatives conseillées),
- pour l'environnement,

et surtout pour l'*empowerment* des femmes, supportant les grands thèmes :

- "Droits des femmes et lutte contre la violence liée au genre" (à travers des actions de sensibilisation pour reconnaître les violences de genre et les combattre à l'intérieur des écoles et dans les communautés ; la promotion des droits positifs des femmes et les campagnes de sensibilisation pour la registration des filles à l'état civil, aussi bien que la promotion de services juridiques de proximité gratuits)
- "Développement rural, protection environnementale et sécurité alimentaire" (à travers l'autonomisation des femmes pour contraster les inégalités sociales et économiques qui mettent à risque la sécurité alimentaire et, où possible, la création de synergies avec d'autres programmes de la Coopération italienne au milieu agricole et pour le développement rural)
- "Changement climatique et gestion durable des ressources naturelles" (à travers la valorisation des méthodes de gestion des ressources environnementales traditionnelles promues par les femmes et l'utilisation d'énergies renouvelables dans le milieu scolaire et des activités génératrices de revenus promues)
- "Instruction et préparation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication" (à travers la composante principale du projet qui promu l'accès et la réussite scolaire des filles et adolescentes selon une approche intégrée ; la promotion de l'utilisation des TIC dans les lycées féminins et dans les cours d'alphabétisation fonctionnelle pour les mères promotrices des AGR, en plus de l'implication d'Instituts de recherche pour la définition de nouvelles approches pour la féminisation des filières scientifiques)
- "Participation des femmes à la gouvernance" (à travers le renforcement des capacités orienté à la formalisation de la participation des femmes aux Comités de gestion des écoles et aux Unions régionales des comités de gestion en plus de leur responsabilité comme actrices du partenariat social)
- "L'*empowerment* économique des femmes" (en particulier à travers une collaboration avec les institutions décentralisées de l'éducation et les autorités décentralisées pour la création de parcours innovants de lutte contre la pauvreté qui reconnaissent les femmes comme "force économique et actrices de l'innovation").

Approche intégrée, participative, synergique et transparente

Le projet poursuivra une approche participative ayant comme objectif d'impliquer les communautés bénéficiaires et les collectivités locales dans toutes les phases d'identification, de formulation, d'exécution et de monitoring des activités en faveur de l'éducation féminine et de l'*empowerment* des femmes.

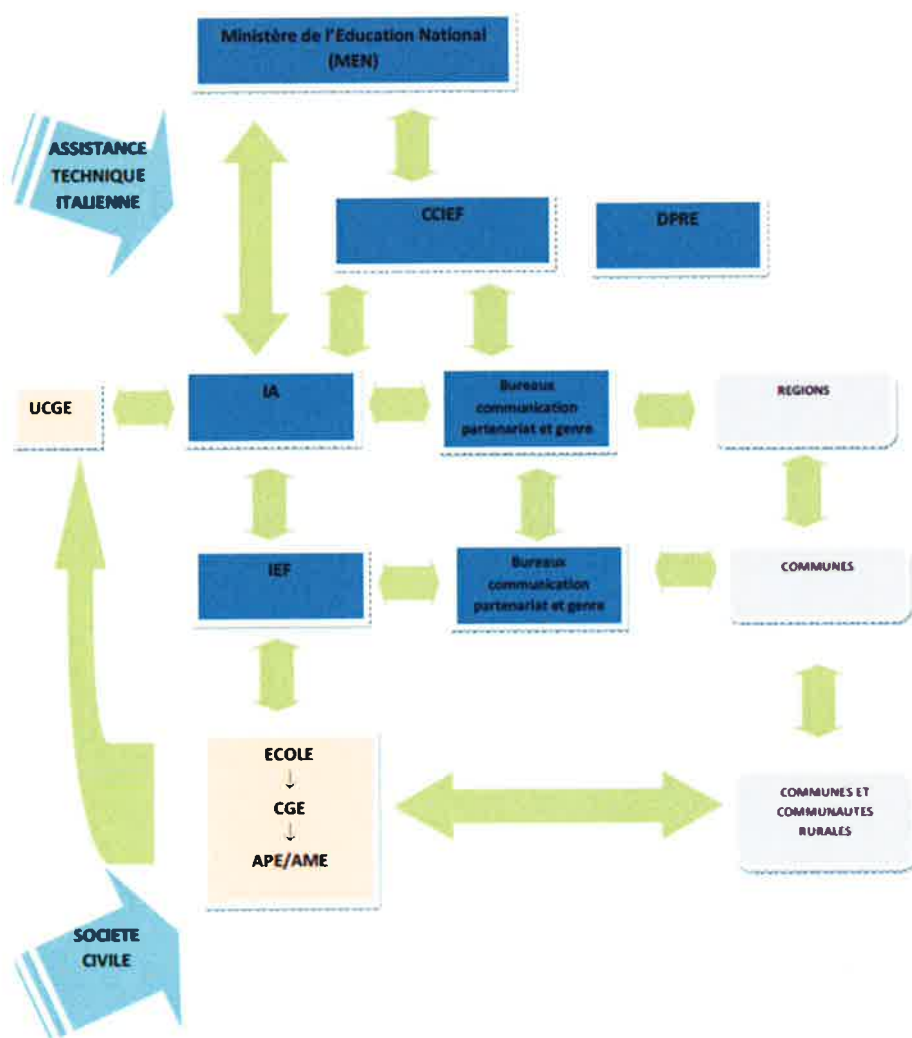
La stratégie d'intervention se base sur la capitalisation et la diffusion du modèle élaboré durant la phase pilote du projet PAEF pour la reproductibilité de l'expérience. Ce modèle, défini avec le support d'experts de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, a été reconnu comme bonne pratique pour la promotion de l'éducation féminine par le Gouvernement sénégalais et est cité dans PAQUET comme stratégie d'actuation de sa "politique du genre".

Le modèle proposé pour la reproductibilité se base sur une approche holistique qui prend en considération des facteurs d'ordre culturelle, économique et pédagogique qui peuvent favoriser la scolarisation et l'achèvement scolaire des enfants et des jeunes filles en éliminant les obstacles à la base.

La valeur ajoutée de la diffusion du modèle pour cette nouvelle phase sera représentée par:

- Le renforcement de la vision stratégique du CCIEF et la constitution de mécanismes de concertation interministériels et avec les acteurs impliqués dans la promotion de l'éducation féminine ;
- L'implication des universités pour la recherche de solutions adaptées pour l'implication des acteurs et pour la promotion de parcours innovants d'intégration ;
- l'implication des niveaux d'éducation moyen et secondaire ;
- l'implication des instituts pour la formation initiale des enseignants pour l'intégration des aspects de genre dans les programmes de formation ;
- l'accent sur la lutte contre les violences basées sur le genre à l'intérieur des écoles ;
- le renforcement des capacités des associations des mères d'élèves finalisé à l'*empowerment* social et économique (alphabétisation fonctionnelle, formation sur les droits, sensibilisation contre les violences basées sur le genre) ;
- l'élargissement de la stratégie de communication avec des techniques plus adéquates et adaptées aux différents bénéficiaires ;
- le soutien à la diffusion des nouvelles technologies dans les écoles, orientées aussi au renforcement de l'offre des matières et des filières techniques et scientifiques ;
- le renforcement des capacités des acteurs institutionnels à tous les niveaux pour une amélioration des capacités de planification, suivi, monitoring et évaluation des activités en faveur de l'éducation féminine.
- L'implication des collectivités locales compétentes pour le secteur de l'éducation pour une amélioration de la coordination avec les structures déconcentrées du MEN et les Unions des comités de gestion.

Cette approche améliorée continue à se baser sur une structure qui articule l'intervention sur la participation à la création de synergies parmi les acteurs impliqués (acteurs institutionnels de l'éducation, école, société civile) en impliquant dans cette phase les nouveaux acteurs, en particulier les collectivités locales et les partenaires techniques et financiers selon le schéma suivant :



Cette nouvelle phase s'inspire aussi à des principes contenus dans la Lettre de politique générale du secteur de l'éducation et de la formation tels que :

- La territorialisation des politiques publiques ;
- Le renforcement du partenariat parmi les acteurs politiques, techniques, financiers et sociaux dans la formulation, la réalisation et le suivi des programmes ;
- La valorisation des principes et des valeurs sur lesquels se base la République du Sénégal dont l'école publique en est le symbole ;
- La nécessité d'adapter les politiques étatiques à l'émergence d'une société basée sur l'information et sur la communication en soutenant le secteur éducatif vers des progrès relativement à l'accès et à la qualité de la gouvernance.

5.2 Modalités de gestion

Le programme est orienté par une stratégie qui prévoit la participation de tous les niveaux opérationnels du Ministère de l'Education (national, régional et local).

Le Cadre de Coordination des interventions sur l'éducation des filles (CCIEF) chargé par le Ministère de l'éducation (MEN) de la coordination, du suivi et du monitoring des politiques de genre en matière d'éducation, est l'agence gouvernementale qui représentera le Gouvernement du Sénégal au niveau institutionnel et sera responsable de l'exécution du projet.

La coordination du pilotage stratégique du projet sera assurée par le CCIEF qui pourra s'appuyer, pour l'exécution des activités, au Comité de gestion (CG) qui comprendra un chargé de programme, un assistant technique en éducation et genre, une secrétaire, un comptable et un logisticien. En outre, le CCIEF mobilisera toutes les compétences et les ressources humaines du MEN nécessaires à l'achèvement des objectifs (experts en droits humains et genre, expert en suivi et évaluation, expert en passation des marchés etc.).

La réalisation du projet sera assurée par le Comité de pilotage (CP) et le Comité de gestion (CG).

5.2.1 Le Comité de Pilotage (CP)

Le Comité de Pilotage (CP) représente l'organe décisionnel au niveau plus élevé et sera constitué suite à la signature de l'Entente Technique du projet.

Le Comité aura le mandat d'orienter et approuver les propositions de financement des différentes activités du projet, vérifier la cohérence avec les politiques et les stratégies nationales de développement, la conformité des procédures adoptées avec la réglementation sénégalaise, l'atteinte des objectifs et la réalisation des activités selon la programmation et la bonne gestion administrative et comptable des ressources disponibles. Il devra aussi approuver le budget et le plan annuel des activités.

Le CP sera présidé par le Ministère de l'Education nationale (dans la personne du Ministre ou d'un représentant par lui désigné) et sera composé par :

- Un représentant de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
- Un représentant de la Direction de l'Enseignement Élémentaire ;
- Un représentant de la Direction de l'Enseignement moyen et secondaire général ;
- Un représentant de la Direction de l'Alphabétisation et de langues nationales ;
- Un représentant de la Direction de la Formation et de la Communication ;
- Un représentant de la Direction de l'Administration Général et de l'équipement ;
- Un représentant de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF/MEFP)
- Un représentant de la Direction de l'Investissement (DI/MEFP) ;
- Un représentant de la société civile ;
- Un représentant de la Coopération italienne ;

Le CP se réunira chaque 6 mois et chaque fois qu'il sera nécessaire pour discuter des questions urgentes.

5.2.2 Le Comité de Gestion (CG)

Le CG est l'instrument technique et opérationnel du CP, responsable de la mise en œuvre globale du projet. Le CG assistera le CP dans la définition des stratégies, l'orientation et la planification des activités annuelles et semestrielles, la vérification des procédures adoptées, l'analyse et l'approbation des financements à mobiliser pour les différentes composantes et dans l'évaluation de l'état d'avancement des activités par le biais de rapports semestriels et annuels.

Le CG assurera la coordination des activités du projet à travers la préparation et la mise en œuvre des plans annuels et des plans d'action semestriels qui seront approuvés par le CP. Le CG sera également responsable de la supervision du S&E.

Le CG sera en charge de :

- Elaborer le manuel de procédures et le faire approuver par le CP ;
- Sélectionner et employer les partenaires et les experts chargés de réaliser les composantes de formation et recherche/étude ;
- Elaborer les Plans d'Action Annuels et les présenter au CP ;
- Faire le monitoring des activités et élaborer les rapports sur l'état d'avancement et les faire approuver au CP ;
- Assurer la gestion des ressources et le fonctionnement du projet ;
- Préparer les rapports techniques et financiers annuels et les faire approuver par le CP ;
- Assurer la coordination et les synergies des différentes composantes du projet ;
- Orienter et vérifier les activités des IA et IEF ;
- Garantir la coordination et les synergies avec les autres projets et programmes réalisés dans les zones d'intervention ;
- Organiser les ateliers d'information et lancement dans les zones d'intervention ;
- Préparer les convocations pour les réunions du CP et assurer le service de Secrétariat du CP ;
- Exécuter les procédures de paiement suite aux délibérations du CP ;
- Elaborer les données et les informations produites par le programme ;
- Organiser et assurer et contrôler le système de S&E du projet.

5.2.3 Alignement

Pour la gestion et la coordination de l'initiative, sera mobilisé du personnel dirigeant et technique du Ministère de l'Education nationale. On évite ainsi de constituer une structure spéciale, une « *Parallel Implementation Unit* » (PIU) en favorisant la durabilité de l'initiative et la formation du personnel « *on the job* ».

Les modalités d'exécution, les objectifs, les résultats et les activités ont été discutés avec le CCIEF et avec la DPRE et les autres partenaires du projet et sont cohérentes

avec les stratégies du Gouvernement sénégalais en matière d'éducation (PAQUET). La réalisation des activités et la gestion des fonds de l'initiative sont responsabilité directe de la Contrepartie locale, à savoir le CCIEF. Sont utilisées les procédures locales d'acquisition de biens, fournitures et prestations des services ainsi que d'audit. Le CCIEF est une entité gouvernementale et en tant que telle, est soumise aux lois et directives de la République du Sénégal en matière d'acquisition de biens, services, travaux et audit.

L'assistance technique est fournie dans la mesure strictement nécessaire sur demande du partenaire institutionnel pour impliquer et valoriser le plus possible l'expertise locale avec les connaissances liées au contexte et à la culture sénégalais. La collaboration va à améliorer la capacité d'analyse et de *problem solving* résultants de la convergence d'expériences et compétences diverses. La présence de l'assistance italienne est justifiée par les nécessités techniques et administratives de la procédure de gestion proposée et sera finalisée à assurer la visibilité, la participation et la contribution de la Coopération italienne aux groupes de travail thématiques de l'Union Européenne et dans le cadre de coordination des Partenaires techniques et financiers dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale et des thématiques de genre.

5.2.4 Gestion axée sur les résultats

L'initiative a défini des objectifs et résultats cohérents avec les stratégies nationales qui pourront être mesurés sur la base des statistiques des bureaux régionaux du Ministère de l'Education nationale.

La gestion de l'initiative est basée sur des résultats facilement vérifiables à travers les phases de planification, réalisation, monitoring et évaluation.

Le suivi sera garanti pendant toute l'exécution du projet par un expert en suivi et évaluation qui accompagnera l'implémentation des activités comme recommandé dans le PAQUET.

5.2.5 Transparence et responsabilité mutuelle

Pour favoriser la transparence des processus décisionnels et la diffusion des informations, le projet aura recours aux organes de concertation nationale et locale comme le CP et les informations seront véhiculés à travers les médias locaux les plus utilisés, comme les radios et les télévisions locales, pour le démarrage de toute activité importante.

Au début de chaque annualité le projet organisera un ou plusieurs ateliers régionaux de lancement auxquels seront invités les représentants institutionnels des autorités et collectivités locales, de la société civile et des communautés.

Après chaque CP le projet fera des communications de presse pour informer le publique sur les principales décisions prises.

5.2.6 Procédures de gestion financière

Le projet sera géré par le Secrétaire exécutif du CCIEF ou par un représentant dûment autorisé. Deux comptes bancaires seront ouverts : un compte principal géré par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan sur lequel la DGCS versera les tranches de financement, comme établi par l'Entente Technique, et un compte secondaire géré directement par la CCIEF et alimenté par le compte principal une fois approuvés les plans d'action présentés annuellement.

L'utilisation du compte opérationnel (secondaire) sera possible exclusivement suite à la signature du Secrétaire exécutif du CCIEF et les opérations techniques et financières seront préparées, vérifiées et endossées par le Secrétaire exécutif assisté par les chefs de programme et par le comptable du projet.

La mise à disposition du financement sera faite en trois tranches à cadence annuelle. Le décaissement de la première tranche par la DGCS/MAECI sera exécuté après la nomination des organes de gestion du projet (CP et CG) et suite à l'approbation du Plan d'action de la première annualité du projet.

Le décaissement de la deuxième et troisième tranche sera effectué après l'approbation des rapports techniques et financiers de la période précédente et seulement si au moins 70% des fonds de l'annualité précédente ont été engagés.

5.2.7 Audit comptable et financier

Le programme sera soumis à trois audits annuels financiers, comptables et procéduraux. Les audits seront effectués par une société ou cabinet d'audit externe à l'Administration des deux Gouvernements.

La société d'audit, en outre:

- Fournira des commentaires et des recommandations sur les points faibles observés dans les livres comptables et dans les systèmes de contrôle interne identifiés pendant l'audit;
- Fournira des commentaires et des recommandations sur les problèmes éventuellement remarqués en matière d'exécution des marchés;
- Signalera tout problème observé au cours de l'audit et qui pourrait avoir des effets négatifs dans la réalisation du Programme.
- Les résultats des audits devront être décrits dans un Rapport d'Audit, rédigé en français.

La Société ou Cabinet d'Audit (SA) sera recrutée par appel d'offre au cours des trois mois suivants la date de transfert de la première tranche de financement.

5.2.8 Acquisition de biens, fournitures et prestations des services

Le Ministère de l'Education nationale sera responsable de l'acquisition des biens, fournitures et des prestations de services prévus pour la réalisation des activités du projet. L'acquisition sera faite suivant les procédures nationales indiquées dans la loi n° 2006-16 du 30 juin 2006 modifiant la loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration (COA) et dans le décret n° 2007-545 du 25 avril 2007 portant Code des Marchés publics (CMP). Ces procédures sont utilisées par la

plupart des bailleurs de Fonds (BM, DCE, PNUD etc.). Le Ministère de l'Education nationale n'attribue le marché qu'après avoir reçu l'Avis de non-objection de la Coopération Italienne. L'Avis de non-objection devra être requis aussi pour les avenants modifiant toutes clauses et conditions du marché.

6. TEMPS DE REALISATION

Le projet a une durée prévue de 3 ans (36 mois), conformément à son budget.

Les activités de formation et celles relatives à la définition de la stratégie du CCIEF seront concentrées dans la première année, ainsi que l'activité de recherche-action finalisée à la création d'un mécanisme de coordination et collaboration interministériel qui sera intégré au cours du projet à la stratégie de CCIEF. Les autres activités seront réparties sur les trois ans.

Pour assurer la continuité avec la phase pilote du PAEF, il est souhaitable que le projet puisse démarrer au début du deuxième trimestre de 2014.

7. COÛTS ET PLAN FINANCIER

Analyse des coûts par composantes

Tous les coûts ont été vérifiés en concertation avec les techniciens chargés du Ministère Sénégalais de l'Education.

Le coût total du Programme est de 4.000.000 EUR et sera entièrement en charge de la DGCS, la contribution de la contrepartie sénégalaise concerne les coûts fixes (eau et électricité et les taxes de douane).

Résultats	Composant	Tot. € 3.153.000
1. La coordination de tous les acteurs impliqués dans la réalisation d'interventions sur l'éducation des filles est renforcée et cohérente avec la stratégie du Cadre de coordination des interventions sur l'éducation des filles (CCIEF) du Ministère de l'Education nationale (MEN).	A. Renforcement politique et institutionnel du cadre interministériel de coordination national en faveur de l'éducation des filles	243.000 €
	B. Renforcement de la coordination des activités en faveur de l'éducation féminine au niveau déconcentré	113.000 €
2. La qualité de l'enseignement et les conditions en faveur de l'accès et du maintien scolaire des filles et des adolescentes sont améliorées.	A. Renforcement des capacités des enseignantes en Genre pour meilleure qualité de l'enseignement	73.350 €
	B. Soutien socio-économique et pédagogique des filles et adolescentes des niveaux élémentaires, moyens et secondaires	1.259.050 €

3. La communauté, les écoles, les familles et les institutions sont sensibilisées sur les droits des femmes et des filles	Communication et sensibilisation sur les droits des femmes et contre la violence basée sur le genre	939.000 €
4. L'empowerment socio-économique des femmes est promu et la participation de la communauté dans la prise en charge de l'éducation féminine est renforcée et efficace	A. Empowerment des femmes et financement des activités génératrices de revenu	429.000 €
	B. Participation et responsabilisation communautaire	32.000 €
5. Un dispositif de planification, suivi, monitoring et évaluation des activités de promotion de l'éducation féminine est activé.	Renforcement du système de planification, suivi, monitoring et évaluation du Ministère de l'éducation et du Cadre de coordination des interventions sur l'éducation des filles	64.600 €

Gestion

Lignes de dépenses	Tot. € 607.000
Prise en charge des indemnités du personnel de CCIEF (secrétaire exécutif, secrétaire, comptable, logisticien, expert en appels d'offre, assistant technique, 1 chef de programme, un expert en S & E, chauffeur..) pour trois ans	236.775 €
Experts employés localement pour l'assistance spécifique relativement à l'exécution des activités	27.500 €
Achat du véhicule, assurance et carburant	76.225 €
Missions de monitoring	180.000 €
Évaluations intermédiaires et finales et restitution partagée des résultats	35.000 €
Fournitures et ordinateurs	18.500 €
Audit et frais bancaires	33.000 €

Assistance technique italienne

Lignes de dépenses	Tot. €
Assistant technique en longues missions pour toute la durée du projet	240.000 €

La Partie Sénégalaise s'engagera, avec ses propres ressources financières, à couvrir les coûts pour la mise en œuvre du programme qui ne sont pas imputables sur les fonds mis à disposition par la DGCS. En particulier, la Partie Sénégalaise prendra en charge les coûts suivants :

- Les coûts de gestion du siège du bureau de CCIEF
- La totalité des impôts et droits de douane au Sénégal ;
- Les salaires du personnel du MEN et d'autres administrations sénégalaises impliquées dans le Programme et qui ne sont pas explicitement en charge du projet ;

Synthèse

Ligne	I année	II année	III année	Total
TOTAL	1.639.300 €	1.167.000 €	1.193.700 €	4.000.000 €
1. La coordination de tous les acteurs impliqués dans la réalisation d'interventions sur l'éducation des filles est renforcée et cohérente avec la stratégie du Cadre de coordination des interventions sur l'éducation des filles (CCIEF) du Ministère de l'Education nationale (MEN).	168.000 €	70.000 €	118.000 €	356.000 €
2. La qualité de l'enseignement et les conditions en faveur de l'accès et du maintien scolaire des filles et des adolescentes sont améliorées.	513.100 €	420.300 €	399.000 €	1.332.400 €
3. La communauté, les écoles, les familles et les institutions sont sensibilisées sur les droits des femmes et des filles	389.000 €	275.000 €	275.000 €	939.000 €
4. L' <i>empowerment</i> socio-économique des femmes est promu et la participation de la communauté dans la prise en charge de l'éducation féminine est renforcée et efficace	226.200 €	117.400 €	117.400 €	461.000 €
5. Un dispositif de planification, suivi, monitoring et évaluation des activités de promotion de l'éducation féminine est activé.	34.000 €	15.300 €	15.300 €	64.600 €
Gestion	229.000 €	189.000 €	189.000 €	607.000 €
Assistance technique italienne	80.000 €	80.000 €	80.000 €	240.000 €